

SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le premier jour du mois de mars en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Michel Cameron

Absent : Sylvain Boulianne

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 12 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 01 février 2005
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Recettes et dépenses
 - Engagement de Mme Christiane Couture, secrétaire à temps partiel
 - Tarification des locaux et ameublements 2005/2006
 - Liste des arrrages de taxes au 01 mars 2005 (art. 1022 et 1023 C.M.)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Soumission(s) pour ensembles bunker
 - Soumission(s) pour radios
 - Inventaire des équipements au 31/12/04
- 6) Urbanisme
 - Autre(s) :
 - Avis de motion (règlement démolition)
- 7) Voirie
 - Rapport de l'inspecteur municipal (art. 847 & 848 C.M.)
 - Inventaire des équipements au 31/12/04
 - États des chemins, ponts, cours d'eau et autres

 - Verbalisation
 - Avis de motion (Place Desruisseaux et rang Petit 2)

 - Camion municipal Dakota 2000
 - Financement

 - Circulation de VTT et motoneiges dans les rues du village
 - Demande d'intervention
- 8) Projet de développement résidentiel, commercial & industriel
 - Engagement vs ministère du Développement durable et des Parcs

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

- 9) Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard
Recherche en eau souterraine
- Honoraires professionnels # 5 (Hydrogéologue)
- Forage exploratoire # 3 (Samson & Frères inc.)
- Dédommagement lot # 100-P
- Tour et système radio
- Soumission(s)
- Mise aux normes des infrastructures d'eau potable
- Acceptation du rapport
- Honoraires professionnels # 2 (Roche ltée)
- 10) Loisirs et culture
Comité du patrimoine culturel
- Soumission pour fabrication de présentoirs
- 11) Office municipal d'habitation
- Nomination d'administrateur(s)
- 12) Varia
- Demande d'aménagement de la Croix au bas de la côte à Mogène
- Vente de bois - Soumission(s)
- Période de questions
Levée de l'assemblée

041-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

042-2005

PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 01 FÉVRIER 2005

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 01 février 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

043-2005

COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE FÉVRIER 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 23 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2005	DIRECTEUR GÉNÉRAL	4,499.24
	ADMINISTRATION	3,357.49
	BRIGADIÈRES	1,595.60
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	782.80
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,132.32
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	4,433.83
	URBANISME	47.62
	CONCIERGE	1,850.92
	AVANTAGES SOCIAUX	2,925.59
	SOUS-TOTAL	22,625.41

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BÉTON LAURIER INC.	BRIS D'AQUEDUC RUES PRINCIPALE & THIBODEAU	1,976.80

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	55.67
	ANALYSE DE L'EAU	1,229.05
BLOUIN & FRÈRES AUTOMOBILES	CAMION DODGE DAKOTA VOIRIE	19,260.94
BOIVIN & GAUVIN INC.	VÊTEMENTS DE POMPIER	465.16
	RUBANS DE PRÉVENTION	48.31
BUREAU EN GROS	IMPRIMANTE LASER BROTHER	345.04
BUROCOM ENR.	POUDRE PHOTOCOPIEUR	100.07
	CONTRAT SERV. PHOTOCOPIEUR	99.24
CANADA PIPE COMPANY LTD	REMB. DÉPÔT RÈGLEMENT 328-2004	1,300.00
CÔTÉ FRANÇOIS	REMB. DÉPÔT BRANCHEMENT	100.00
DOCUMENT EXPRESS ENR.	CARTOUCHE D'ENCRE INCENDIE	44.84
HYDRO-QUÉBEC	STATION STE-CROIX	1,551.12
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	114.91
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	847.05
	GARAGE MUNICIPAL	843.17
	USINE E/POTABLE	2,562.54
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	AVIS MUNICIPAL # 36	339.32
	AVIS MUNICIPAL # 37	105.82
JOHN MEUNIER INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES U E/POT.	157.06
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	241.53
	CRÉDIT PRODUITS D'ENTRETIEN	-10.47
LAUZÉ MARC	CAMÉRA NUMÉRIQUE INCENDIE	560.16
LEMAY PAUL	BOÎTE FIBRE CAMION DAKOTA	800.00
LES ENTREPRISES J.R. AUGER	ABRASIFS	161.03
	ABRASIFS C/COMM.	100.64
LIBRAIRIE TOME UN INC.	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	263.76
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	200.79
MINI MOTEURS R. G.	SCIE À CHAÎNE INCENDIE	1,558.53
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2005	3,095.86
NORMAND NADEAU COMMUNICATIONS	ACCESSOIRES CELL. DIVERS INC.	57.46
OMH	PART. FINANCIÈRE 10 % 2005 (4 VERSEMENTS)	28,726.00
PICARD CLAUDE	REMB. DÉPÔT RÈGLEMENT 343-2004	1,300.00
	REMB. BRANCHEMENT	100.00
PG MENSYS	COMPTES DE TAXES & REÇUS	332.42
	COMPTES DE TAXES	102.64
	LICENCES, AJOUT POSTE RÉCEPTION & CONFIGURATION	2,875.63
POULIN JEAN-PAUL	REMB. DÉPÔT RÈGLEMENT 323-2003	1,300.00
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE	991.58
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	CRÉDIT SEL À GLACE	-2.56
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	62.59
	CRÉDIT GOUPILLE VOIRIE	-10.31
	PIÈCES & ACCESSOIRES GAR. MUN.	4.93
	ENS. OUTIL À AIR VOIRIE	158.70
	PIÈCES & ACCESSOIRES INC.	123.46
	PIÈCES & ACCESSOIRES INC.	20.70
RÉAL HUOT INC.	PIÈCES AQUEDUC & ÉGOUT	1,823.46
	PIÈCES AQUEDUC & ÉGOUT	412.93
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER 2005	1,820.28
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE FÉVRIER	7,997.85
	SERVICE JANVIER DÉGRILLEUR	41.41
STELM	ANTIGEL BORNE D'INCENDIE	379.58
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2005	183.96
SYSTÈMES SÉCURITÉ CONCEPT ENR.	VÉRIFICATION ANNUELLE ÉCLAIRAGE D'URGENCE C/COMM.	212.80
	VÉRIFICATION ANNUELLE SYSTÈME D'ALARME C/COMM.	155.28
TÉLUS QUÉBEC	USINE E/POTABLE	683.27
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE	29.86
THÉRIAULT DANNY	REMB. BRANCHEMENT	100.00
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE	-1.87
INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT	178,158.87
	SOUS-TOTAL	266,658.86

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	INSPECTION ANNUELLE	96.62
BÉTON LAURIER INC.	SABLE & CONCASSÉ RÉSERVE	682.41
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	6.00
CDVD	BANQUE DE 25 HEURES (SERVICE) (heures utilisées 16.25)	1,581.59
	DEUX CABLES USB	28.73
	PARC INFORMATIQUE (3)	4,827.60
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	UTILISATION DES LOCAUX POLYVALENTE AUTOMNE 2004	1,147.35
COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS	FORMATION OPÉRATEURS USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE (6)	14,585.17
EXCAVATION GHISLAIN CASTONGUAY	SOUFFLER PASSAGE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE PUIITS # 3 ST-ÉDOUARD	71.32
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	DÉBORDEMENT RUE DU BATEAU	103.52
	BRIS D'EAU RUE PRINCIPALE	448.60
	TRAVAUX DÉN. PUIITS # 3	431.34
	TRAVAUX DÉN. PUIITS # 3	258.81
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DUBERGER INC.	VENTILATEUR ÉLECTRIQUE (ESPACE CLOS)	1,058.07
FILTRUM	AJUST. COMPTEUR ADOUCISSEUR	277.21
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS RÉGL. 209-1994 LAROCHE	582.00
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE MÂCHOIRE DE VIE	40.00
	ESSENCE MÂCHOIRE DE VIE	4.00
	ESSENCE MÂCHOIRE DE VIE	29.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	90.00
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE MARS 2005	849.04
GROUPE CASTONGUAY INC.	DÉPLACEMENT COLONETTE SECR.	399.50
MMQ	PRIME AUTOMOBILE & AUTRES PROTECTIONS (AUTRES AJUSTEMENTS À VENIR)	53,624.00
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	5,834.11
	DÉGRILLEUR	662.93
	ASCENSEUR	406.53
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	91.70
	STATION D'ÉGOUT	92.68
	CHALET O.T.J.	964.30
	INCENDIE	1,625.77
KORVETTE	PAPETERIE VOIRIE	12.79
L'ABEL ARMOIRE ENR.	TABLETTE SECRÉTARIAT	11.50
LAROSE ET FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	42.41
	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	586.63
LEMAY & GIGUÈRE PHARMACIENS	PRODUITS D'ENTRETIEN U E/POT.	41.14
LES ENTREPRISES J-R AUGER	ABRASIF C/COMM. & ARÉNA	86.26
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	BRIS D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE	552.12
LES P'TITS MOTEURS	HUILE 4 ROUES	14.63
	RÉP. SCIE À BÉTON	18.50
	ENTRETIEN SCIE À CHÂINE	20.98
MILOT STÉPHANE	FRAIS DÉPLAC. POTHIER DELISLE (AVOCATE) & COTISATION CEFIL	23.20
PETITE CAISSE (NATHALIE BOLDUC)	RENFOUEMENT (CAFÉ & TIMBRES)	119.62
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES & CRÈME CAFÉ)	117.77
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	TEFLON USINE EAU POTABLE	53.86
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	692.35
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	4.34
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	18.32
	PRESTONE VOIRIE	55.09
	PRESTONE & LAVE-VITRE VOIRIE	78.30
RÉAL HUOT	CRÉDIT TIGES ACIER AQUEDUC	-139.45
	CRÉDIT ALLONGE DE BÔITE AQUE.	-19.88
SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	LICENCE WINDOWS POSTE RÉCEPTION	29.28

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

SIFTO CANADA INC.	SEL USINE D'EAU	2,683.95
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION	3,204.00
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	474.80
	PAPETERIE	41.39
	PAPETERIE	20.65
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	832.09
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	61.51
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	20.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	62.51
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	79.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	76.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	64.51
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	56.00
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	18.45
	ESSENCE 4 ROUES	44.00
	SOUS-TOTAL	101,058.52
	GRAND TOTAL	390,342.79

TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Code Budgétaire	Budget Actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-13000-414	5250.00	5398.00	6000.00	02-52000-963	37689.00	36939.00
22-13000-726	3750.00	7586.00	8000.00	22-61000-726	1575.00	.00
				02-52000-963	36939.00	34264.00
	9000.00	12984.00	14000.00		76203.00	71203.00

5000.00

5000.00

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 04-2005 À 05-2005

044-2005

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 24 février 2005 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

045-2005

ENGAGEMENT DE MME CHRISTIANE COUTURE, SECRÉTAIRE À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Christiane Couture à titre de secrétaire à temps partiel régulier pour la municipalité de Sainte-Croix.

Début de l'emploi : 02 mars 2005
 Salaire horaire de probation : 11.69 \$ (échelon 1)
 Salaire horaire d'après probation : 11.93 \$ (échelon 2)

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste et plus amplement détaillées à la convention collective présentement en vigueur.

046-2005

TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENTS 2005/2006

		<u>Tarifs actuels</u> <u>résolution</u> <u># 062-2004</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2005</u>
1) LOCATION	# local		
- Salle des métiers 472 p.c.		46.45/mois	47.45/mois
- Chevaliers de Colomb 937 p.c.	9	281.05/an	286.95/an

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

- Filles d'Isabelle	5	337.75/an	344.85/an
- Club de l'âge d'or		1 119.30/an	1 142.80/an
- Salles pour locations privées			
- salle de conférence	5	42.25/fois	43.15/fois
- salle des Chevaliers	9	84.55/fois	86.35/fois
- cuisine	10	10.00/fois	10.20/fois
- Salle des spectacles 5,333. p.c.		204.75/fois	209.05/fois
+ gardiennage		inclus	inclus
+ ménage		16.55/heure	16.90/heure

Prix spécial à l'occasion de funérailles :

- salle des Chevaliers	9	53.60/fois	54.75/fois
- salle des spectacles		112.65/fois	115.00/fois

Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes :

(réunions familiales - moins de 65 personnes)

- salle des spectacles		94.55/fois	96.55/fois
- Chalet des sports (Ass. des handicapées)		197.45/mois	201.60/mois

NOTE:

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

2) AMEUBLEMENT

- Location de tables	3.50/chac.	3.60/chac.
- Location de chaises	0.35/chac.	.40/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *	50.00/chac.	50.00/chac.

* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

3) PRIX SPÉCIAL :

3.1 Les organismes para-municipaux :

- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante ; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la salle des spectacles ; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

3.1.1 Les comités para-municipaux :

- Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste
- Comité du sentier pédestre
- Comité Familles de Sainte-Croix

Ces comités continueront de profiter des privilèges leur étant accordés par les résolutions numéros 117-2002, 160-2002 et 236-2004 en autant que ces privilèges soient utilisés que pour les fins auxquelles ils ont été formés.

3.2 Les organismes suivants :

- Association des personnes handicapées
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- Cercle de Fermières de Ste-Croix

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

- Chambre de commerce de Ste-Croix
- Chorale les Harmoniques de Ste-Croix inc.
- Club de l'Age d'Or (Les Joyeux Pionniers inc.)
- Club des Préretraités de Lotbinière est
- Club Optimiste de Ste-Croix
- Comité local des Aidants(es) de Ste-Croix
- Conseil Paroissial de Pastoral de Ste-Croix (y incluant la fête de la Majorité)
- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fonds industriel de Ste-Croix
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Les Filles d'Isabelle
- Le Théâtre de Lotbinière
- Maison Annick inc.
- Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé (RESPIRES)
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.
- Tournoi interrégional Ste-Croix

Salle des spectacles seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de gardiennage et de ménage.

- Coût de location :	54.05/1 ^{er} fois	55.20/1 ^{er} fois
- Gardiennage :	11.95/heure	12.20/heure
- Ménage :	16.55/heure	16.90/heure

- b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	204.75/fois	209.05/fois
- Gardiennage :	inclus	inclus
- Ménage :	16.55/heure	16.90/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêter ou céder à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

4) EXCEPTIONS :

Les organismes de Ste-Croix :

- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- *M.R.C. de Lotbinière
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.

- Coût de location des salles :	gratuit
- Gardiennage :	gratuit
- Ménage :	gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité et/ou au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1er juillet 2005.

Augmentation moyenne 2.1 %.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

047-2005

LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 01 MARS 2005 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2004 et des exercices antérieurs et impayés au 01 mars 2005 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 75,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec. La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2004 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

À distraire de la présente liste le dossier portant le matricule numéro 1066 10 1676 (succession Cécile Blouin).

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

048-2005

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE FÉVRIER 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 23 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2005	GÉRANT D'ARÉNA	2,897.44
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,024.88
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	4,566.22
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,206.01
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	753.02
	AVANTAGES SOCIAUX	1,549.55
	SOUS-TOTAL	12,997.12

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	224.98
ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC INC.	COTISATION 2005	150.00
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	4,654.44
	ACHATS BAR	2,649.83
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	104.40
CHRONO CONTRÔLE ENR.	RÉP. TABLEAU POINTAGE	155.23
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	296.94
	ACHATS RESTAURANT	243.35
	ACHATS RESTAURANT	.05
	ACHATS RESTAURANT	157.59
	CRÉDIT RESTAURANT	-18.61
DISTRIBUTION P. DOUVILLE INC.	RÉGUL. PRESSION DOUCHES	332.42
DURO-TEST CANADA CO.	FLUORESCENTS	133.79
	FLUORESCENTS	84.89
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	70.36
	ACHATS RESTAURANT	93.75
	ACHATS RESTAURANT	37.50
HYDRO-QUÉBEC	FABRICATION GLACE	4,588.86
	ÉLECTRICITÉ	3,443.09
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2005	2,342.93
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER 2005	1,476.22
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE FÉVRIER 2005	138.84
STAR CHOICE TÉLÉVISION	CÂBLE	34.49
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	59.01
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2005	188.42

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

TOURNOI INTERRÉGIONAL SAINTE-CROIX	SONORISATION	437.04
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	22,119.81

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICES (FÉVRIER)	46.24
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	91.43
ENERSYS SERVICE	VÉR. BATTERIE & CHARGEUR	414.09
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	93.75
	ACHATS RESTAURANT	112.50
GREAT WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE MARS 2005	506.99
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	468.48
LEMAY & GIGUÈRE PHARMACIENS	ACHATS RESTAURANT	10.11
	PRODUITS D'ENTRETIEN	8.04
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE FÉVRIER 2005 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,609.03 \$)	
	SOUTIEN DES LOGICIELS 2005	589.44
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	18.62
RECYCLAGE KÉBEC INC.	RÉC. GRAISSE FRITURE	20.13
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	8.07
	ACHATS RESTAURANT	1.35
	ACHATS RESTAURANT	20.05
	ACHATS RESTAURANT	16.37
	ACHATS RESTAURANT	11.96
	ACHATS RESTAURANT	6.75
	ACHATS RESTAURANT	13.05
	ACHATS RESTAURANT	24.92
TAXI COLIS	FRAIS DE TRANSPORT	12.65
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	251.61
	SOUS-TOTAL	2,746.00
	GRAND TOTAL	37,863.53

049-2005

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 24 février 2005 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

050-2005

SOUSSION(S) POUR ENSEMBLES BUNKER

ATTENDU QUE quatre (4) municipalités se sont regroupées pour procéder à un achat de groupe pour des ensembles bunker;

CONSIDÉRANT les soumissions de groupe de :

- Aéro-Feu 17,188.19 \$
- Boivin & Gauvin inc. 17,081.21 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est Boivin & Gauvin inc., laquelle est recommandée par les municipalités;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix acquiert quatre (4) ensembles bunker :

➤ Boivin & Gauvin inc. 5,674.13 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Boivin & Gauvin inc. pour le prix de 5,674.13 \$, taxes incluses.

051-2005

SOUSSION(S) POUR RADIOS

Deux (2) soumissions reçues pour deux (2) radios et accessoires :

➤ Radio-Onde 2,325.81 \$

➤ Novicom 2000 inc. 2,666.57 \$

Option :

Un radio neuf et 3 radios usagés :

➤ Radio-Onde 2,959.59 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la seule soumission reçue pour l'option comprenant un radio neuf et trois radios usagés, et d'accorder le contrat d'achat à Radio-Onde, pour le prix de 2,959.59 \$, taxes incluses.

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS AU 31/12/04

Dépôt du rapport de l'inventaire des équipements du service des incendies tel que préparé par Marcel Daigle, directeur.

URBANISME

AUTRE(S) :

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT DÉMOLITION)

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 358-2005 aux fins de prévoir des dispositions supplémentaires relatives à toute demande de permis de démolition d'immeubles conformément aux articles 495 et suivants du Code municipal du Québec :

1° pour interdire la démolition d'un immeuble, ou d'un immeuble comprenant un ou plusieurs logements, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu du comité un permis à cet effet;

2° pour prescrire la procédure de demande du permis en première instance et en appel;

3° pour prévoir que, pour certaines catégories d'immeubles qu'elle identifie, l'avis public prévu par l'article 498 du Code municipal du Québec n'est pas requis;

De constituer un comité tel que prévu par l'article 517 du Code municipal du Québec ayant pour fonctions de décider des demandes de permis de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère la loi.

Ce comité sera formé de trois membres du conseil désignés par le conseil municipal.

Cet avis est complémentaire à l'avis donné par ce conseil le 01 février 2005.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

VOIRIE

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL (ART. 847 ET 848 C.M.)

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS AU 31/12/04

Dépôt du rapport de l'inventaire des équipements de la voirie tel que préparé par Stéphane Milot, inspecteur municipal.

ÉTATS DES CHEMINS, PONTS, COURS D'EAU ET AUTRES

Dépôt du rapport de l'état des chemins, ponts, cours d'eau et autres tel que préparé par Stéphane Milot, inspecteur municipal.

VERBALISATION

AVIS DE MOTION (PLACE DESRUISSEAUX ET RANG PETIT 2)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 359-2005 aux fins de MODIFIER LE NOM DE LA RUE «PLACE DESRUISSEAUX» PAR CELUI DE «PLACE RAYMOND-DESRUISSEAUX» ET MODIFIER LE NOM DU CHEMIN «RANG 2» PAR CELUI DE «RANG PETIT 2» AUX FINS D'UNE MEILLEURE IDENTIFICATION PAR LES USAGERS LOCAUX ET EXTÉRIEURS, ET POUR TOUTES AUTRES FINS ADMINISTRATIVES.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

CAMION MUNICIPAL DAKOTA 2000

052-2005

FINANCEMENT

ATTENDU les résolutions numéros 031-2005 et 032-2005 relativement à l'acquisition d'un véhicule municipal Dakota 2000 et des accessoires;

ATTENDU QUE le coût net est de 20,701.96 \$;

ATTENDU QUE le financement prévu est par les deniers disponibles du fonds de roulement;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de financer cet achat par le fonds de roulement au montant de 20,701.96 \$ et remboursable sur une période de quatre (4) ans à raison de 5,175.49 \$ / annuellement, débutant le 01 mars 2006.

CIRCULATION DE VTT ET MOTONEIGES DANS LES RUES DU VILLAGE

053-2005

DEMANDE D'INTERVENTION

ATTENDU les nombreuses plaintes émanant de citoyens demeurant dans les rues Pouliot et Thibodeau concernant la circulation de VTT et de motoneiges;

ATTENDU QUE les VTT et les motoneiges circulent sur ces rues pour aller s'approvisionner en essence à la seule station d'essence située à Sainte-Croix;

ATTENDU QUE les voies de circulation utilisées par les VTT et les motoneiges sont toujours les mêmes et qu'il serait facile d'appliquer pour ces véhicules le Code de la sécurité routière;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de demander à la Sûreté du Québec de la MRC de Lotbinière d'augmenter la surveillance et d'appliquer dans les plus brefs délais le Code de la sécurité routière dans les rues du village et plus particulièrement dans les rues Pouliot et Thibodeau.

c.c. Clubs de motoneiges et VTT
Station d'essence du village

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & INDUSTRIEL

054-2005

ENGAGEMENT VS MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT la résolution de ce conseil numéro 037-2005 acceptant les plans et devis du projet de développement numéro 501674 et datés du 24 janvier 2005;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau poste de pompage est conçu pour recevoir tous les rejets sanitaires du bassin versant conformément au projet soumis par la firme d'ingénieur Polygec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix dispose d'un règlement portant le numéro 164-1991 aux fins de déterminer et de contrôler les rejets dans les réseaux d'égout et les branchements à l'égout;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix, par toutes ces dispositions, est en mesure de respecter les exigences de rejet du nouveau poste, soit aucun débordement en tout temps, sauf en cas d'urgence causé par une panne électrique ou un bris empêchant les deux pompes de fonctionner;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'informer le ministère du Développement durable et des Parcs que la municipalité de Sainte-Croix s'engage :

- à respecter les exigences de rejet du nouveau poste, soit aucun débordement en tout temps, sauf en cas d'urgence causé par une panne électrique ou un bris empêchant les deux pompes de fonctionner, selon le projet tel que préparé par Polygec inc., membre du Groupe SNC-Lavalin;
- à réaliser le programme de suivi exigé par le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- à transmettre les résultats du programme de suivi au ministère des Affaires municipales et des Régions;

D'autoriser le promoteur «Claude Picard» par l'entremise de Polygec inc. à faire les représentations nécessaires auprès du ministère du Développement durable et des Parcs pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

055-2005

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 5 (HYDROGÉOLOGUE)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à Laforest Experts-Conseils la somme de 7,708.67 \$ relativement à l'étude de surexploitation et recherche en eau pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 518-01-05 datée du 28 janvier 2005.

056-2005

FORAGE EXPLORATOIRE # 3 (SAMSON & FRÈRES INC.)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer, selon la recommandation de la firme Laforest Experts Conseils inc., la somme de 19,763.71 \$ à Samson et Frères inc., relativement à la réalisation de trois forages exploratoires pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 7048 datée du 28 janvier 2005 et la somme de 345.08 \$ relativement à deux analyses d'eau partielles de l'eau souterraine, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 7049 datée du 31 janvier 2005.

057-2005

DÉDOMMAGEMENT LOT # 100-P

ATTENDU QUE des travaux de forage ont eu lieu en janvier 2005 sur le lot 100-P, propriété de monsieur Daniel Tardif;

ATTENDU QU'il a été convenu d'un dédommagement de 500.00 \$ pour la coupe d'arbres;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à monsieur Daniel Tardif la somme de 500.00 \$ au terme de l'entente intervenue et datée du 26 décembre 2004.

TOUR ET SYSTÈME RADIO

058-2005

SOUSSION(S)

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| ➤ La Compagnie Wilfrid Allen ltée | 13,515.44 \$ |
| ➤ Filtrum Construction | 14,320.61 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à La Compagnie Wilfrid Allen ltée pour le prix de 13,515.44 \$, taxes incluses.

MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

059-2005

ACCEPTATION DU RAPPORT

ATTENDU la résolution de ce conseil numéro 038-2003 adoptée le 04 février 2003;

CONSIDÉRANT la version finale de l'étude d'avant-projet préliminaire datée de janvier 2005, référence 23393-001, telle que préparée par Roche ltée, Groupe-conseil;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

060-2005

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 2 (ROCHE LTÉE)

ATTENDU la résolution de ce conseil numéro 038-2003 adoptée le 04 février 2003;

CONSIDÉRANT la version finale de l'étude d'avant-projet préliminaire datée de janvier 2005, référence 23393-001, adoptée par ce conseil, résolution numéro 059-2005;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer à Roche ltée, Groupe-conseil, la somme de 1,518.33 \$ en paiement final des honoraires relativement à cette étude, selon leur facture numéro 73674 datée du 25 novembre 2004.

LOISIRS ET CULTURE

COMITÉ DU PATRIMOINE CULTUREL

061-2005

SOUSSION POUR FABRICATION DE PRÉSENTOIRS

Une (1) soumission reçue :

- | | |
|----------------------------|-------------|
| ➤ Monsieur Clément Ferland | 1,000.00 \$ |
|----------------------------|-------------|

Le prix indiqué inclut toutes taxes, si applicable.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la seule soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à monsieur Clément Ferland pour le prix de 1,000.00 \$, taxes incluses.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

062-2005

NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de nommer :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 01 MARS 2005

- M. Jean Lecours
- M. Berchmans Dancause
- Mme Geneviève Tanguay

pour agir au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix pour les trois prochaines années.

VARIA

063-2005

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE LA CROIX AU BAS DE LA CÔTE À MOGÈNE

ATTENDU la demande des Descendants de Louis Houde et de Madeleine Boucher (1655) au conseil municipal afin de réaliser des démarches pour conserver la croix en bas de la côte à Mogène;

ATTENDU la réunion avec des représentants des Descendants de Louis Houde et de Madeleine Boucher (1655) le 25 janvier 2005 avec des représentants du conseil municipal;

ATTENDU QUE la signification de la croix en bas de la côte à Mogène ne fait pas l'unanimité dans la population de Sainte-Croix;

ATTENDU l'absence de document officiel certifiant que la croix indique l'emplacement de la première église à Sainte-Croix;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement que le conseil municipal ne réalisera pas de démarche afin de certifier l'emplacement de la première église à Sainte-Croix et pour réaménager le site entourant la croix en bas de la côte à Mogène.

064-2005

VENTE DE BOIS – SOUMISSION(S)

Neuf (9) soumissions reçues :

	Lot # 1	Lot # 2	Lot # 3	Lot # 4	Lot # 5
➤ Louis-René Briand	501.50 \$	501.50 \$	392.25 \$		
➤ Raymond Mongrain	384.29 \$	350.50 \$	316.59 \$		
➤ Jacques Lepage	570.00 \$	570.00 \$			
➤ Laurent Auger	400.00 \$	400.00 \$	250.00 \$	225.00 \$	225.00 \$
➤ Alain Leclerc	250.00 \$	250.00 \$	250.00 \$	150.00 \$	150.00 \$
➤ Benoit Garneau *	633.08 \$	616.42 \$	508.13 \$*		
➤ Marie-France Roger	285.00 \$	306.00 \$	338.00 \$	414.00 \$	367.00 \$
➤ Georges Boisvert	56.00/corde				
➤ Serge Legendre	275.00 \$	301.00 \$	333.00 \$	404.00 \$	362.00 \$

* Monsieur Benoit Garneau désire obtenir un maximum de 2 lots.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les plus élevées des soumissions reçues et d'accorder la vente pour les lots # 1 et 2 à monsieur Benoit Garneau aux prix de 633.08 \$ et de 616.42 \$, pour le lot # 3 à monsieur Louis-René Briand au prix de 392.25 \$ ainsi que les lots # 4 et 5 à madame Marie-France Roger aux prix de 414.00 \$ et de 367.00 \$. Le bois devra être sorti au plus tard le 29 avril 2005.

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Taxes municipales en milieu agricole... Demande d'appui et dépôt d'un projet de résolution.
- Site Web municipal.

065-2005

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 28 heures.